

21.09.2001 – 17:15 Uhr

Nouvelle loi sur les CASS : la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) très satisfaite

Genève (ots) -

La Fondation des services d'aide et de soins à domicile est doublement satisfaite suite à la votation par le Grand Conseil genevois de la nouvelle loi sur les centres d'action sociale et de santé. Premièrement, cette nouvelle loi est en accord avec les propositions faites par la FSASD dans son document "Réflexion sur l'avenir" du 24 avril 2000. Deuxièmement, ces changements s'inscrivent parfaitement dans le processus d'analyse que la FSASD a engagé depuis le début de cette année, anticipant la nécessité d'une remise en question des structures actuelles pour en améliorer l'efficacité et la satisfaction au travail des collaboratrices et collaborateurs.

Une loi globalement positive

La modification de la loi sur l'aide à domicile cite formellement la Fondation des services d'aide et de soins à domicile comme responsable des unités d'aide et de soins à domicile des CASS (Art. 4), l'inscrivant dans la pérennité du dispositif médico-social genevois.

Dans son document "Réflexion sur l'avenir" du 24 avril 2000, la FSASD proposait bon nombre de mesures qui ont été reprises dans les grandes lignes par la nouvelle loi sur les centres d'action sociale et de santé:

1. création d'une fonction d'administrateur du CASS
2. constitution d'un comité soutenant l'administrateur du CASS
3. création d'un service d'accueil sous la responsabilité de l'administrateur.

La nouvelle loi sur les CASS clarifie des notions importantes comme la neutralité de l'accueil, la collaboration entre les domaines des soins et du social, l'organisation fonctionnelle des CASS et la bonne utilisation des moyens et infrastructures à disposition. Les modifications structurelles apportées permettent à la FSASD de se recentrer sur son métier pour le bénéfice du client.

Anticipation et remise en question des structures actuelles

Depuis janvier 2001, la FSASD a engagé de son côté un processus d'analyses et de consultations visant à améliorer le modèle actuel d'organisation et son fonctionnement.

Réalisation d'une évaluation de l'implantation du nouveau modèle d'organisation de l'unité aide et soins dans les CASS par Marthe Erismann de la société ORES Conseil.

Lancement, en été 2001, d'une analyse interne sur le fonctionnement, avant tout en termes de management, de l'unité aide et soins dans les CASS. Cette analyse est encore à l'étude afin d'en tirer des propositions concrètes au niveau structurel.

Poursuite de négociations avec les organisations représentatives du personnel : un processus de négociation, déjà engagé avec succès sur le cadre-horaire (accord à la clé) se poursuit et devrait déboucher sur l'amélioration des conditions de travail.

Compte tenu de l'ensemble de ce processus, la FSASD se dotera d'un plan directeur d'ici la fin de cette année, définissant de manière claire les valeurs de l'entreprise et son organisation fonctionnelle

et structurelle.

Contact :

Marcelle Perrin, service information-communication, est à votre disposition pour compléter votre information ou organiser une entrevue au 022 420 20 90.

[017]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002674/100010712> abgerufen werden.